



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 3 juillet 2020

Le MEN annonce de nouvelles mesures pour les directeurs et directrices d'école

Après l'adoption de la loi par l'Assemblée nationale, le MEN a annoncé le 2 juillet 2020 de nouvelles dispositions pour les collègues directeurs et directrices d'école, pour la plupart applicables dès la rentrée 2020.

Les mesures annoncées font état d'une indemnité exceptionnelle dont le montant demeure inconnu, d'une organisation indépendante des 108 heures de service annuelles, la simplification d'applications informatiques, "des espaces de discussion" virtuels avec les représentant-e-s des DASEN, un référent "direction d'école" choisi par l'IEN par département et une aide administrative recrutée par le ministère qui pourra être exercée par des services civiques, des AED ou des étudiant-e-s apprenti-es préparant un diplôme de niveau bac+2 (BTS, DUT...).

Les annonces du ministre sont souvent des demi-mesures. Les tâches administratives ne seront pas allégées, mais seulement annoncées plus en avance. La décharge de service des directeurs et directrices d'école n'augmentera pas. L'aide administrative dont elles bénéficieront sera essentiellement apportée par une main d'œuvre peu formée et corvéable : des salarié-e-s en contrat précaire, ou des jeunes en service civique.

Pour SUD éducation, le ministère doit travailler immédiatement à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Cela passe par des recrutements de personnels statutaires, une baisse générale des effectifs en classe, l'allègement réel des tâches administratives, une augmentation de salaire.

C'est ainsi qu'il sera possible de garantir un fonctionnement démocratique dans les écoles, condition nécessaire à un service public d'éducation émancipateur pour tou-te-s les élèves.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

